

Question orale de Mme Kattrin Jadin au ministre de la Justice sur " les collecteurs de salive "

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, alors que le nombre de conducteurs conduisant sous influence d'alcool et de drogue ne cesse d'augmenter, les policiers attendent depuis quelques années déjà la nouvelle technique des collecteurs de salive. Lors d'une réponse à l'un de mes collègues, vous aviez indiqué seulement encore attendre l'attribution du marché avant d'équiper les policiers de ce système.

Or, il me revient que le marché public pour l'achat de ces collecteurs de salive a déjà été passé fin 2015. Dès lors, monsieur le ministre, qu'en est-il des collecteurs de salive? L'attribution du marché a-t-elle eu lieu entre-temps? Quel est le calendrier de sa mise en exécution? Quand les policiers habilités à faire ce type de contrôle seront-ils outillés de la meilleure manière possible avec cette nouvelle génération de collecteurs de salive?

Koen Geens, ministre: Madame Jadin, la situation relative au marché en vue de la fourniture des collecteurs salivaires doit être quelque peu précisée. Fin 2015, le SPF Justice a lancé un appel d'offres pour la fourniture de *kits* de prélèvement salivaire conditionné, comme le prévoit la réglementation en la matière.

Le marché n'a, hélas, pas pu être passé, étant donné que, parmi les offres déposées par les opérateurs économiques, aucune d'entre elles n'était matériellement régulière. Or, il est indispensable que les collecteurs distribués aux forces de police soient, d'un point de vue réglementaire, conditionnés et prêts à l'emploi, comme prescrit dans l'arrêté royal du 27 novembre 2015.

Il a donc été mis fin à la procédure et une nouvelle procédure en appel d'offres ouvert a été lancée sur la base d'un avis de notre Inspection des finances. Les offres ont été ouvertes le 7 septembre dernier et ont déjà été analysées sur le plan de la sélection de la régularité formelle.

L'Institut national de criminalistique et de criminologie procède actuellement aux tests en laboratoire afin de statuer sur la régularité matérielle des collecteurs proposés. L'objectif est d'attribuer le marché au plus tard pour la fin de l'année.

Une fois l'attribution concrétisée, les laboratoires qui souhaitent une accréditation, devront introduire un dossier de validation sur la base du collecteur retenu. Ce processus d'accréditation, qui se déroulera en partenariat avec l'Institut scientifique de santé publique, est estimé à trois mois maximum.

Entre-temps, les écoles de police auront la possibilité d'utiliser le contrat pour acheter des collecteurs et entamer les formations pratiques des agents. La mise en œuvre complète est estimée pour avril 2018.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.